

CHANTIER D'ÉCRITURE DU ROMAN

4 rendez-vous pour compléter ou peaufiner son œuvre de fiction

DESRIPTIF

Ce stage est destiné uniquement aux personnes ayant participé au stage « *Techniques narratives du Roman* » lors de la saison précédente.

L'objectif est de guider les participants vers une **autonomie d'écriture** nécessaire à l'élaboration de leur œuvre de fiction. Ainsi, au début de chaque séance, chacun.e sera invité.e à nous présenter la progression de son manuscrit puis à exposer son « projet de séance », dûment réfléchi en amont : écriture ou réécriture de scène(s) à situer dans le schéma narratif initialement défini ; relecture partielle ou globale du manuscrit avec notes à la clé ; commentaires ou questionnements sur sa propre démarche d'écriture ; recherches documentaires etc. Les possibilités sont multiples.

La deuxième partie de la séance sera consacrée à la lecture des scènes écrites ou réécrites - ou des notes prises le cas échéant – suivie de retours, conseils et pistes de réécriture de la part de l'animatrice et des autres participants.

ANIMATION

Sylvie Callet, écrivaine, formatrice, animatrice - <https://atout-écriture.fr>
<https://auvergnerhonealpes-auteurs.org/auteur/callet-sylvie/>

OÙ ? QUAND ?

Le samedi 19 septembre 2020 de 9h30 à 12h30 / Les samedis 12 décembre 2020 + 27 mars, 12 juin 2021 de 14h15 à 17h15 au Papyrus, 102 Rue Lamartine, 69400 Villefranche.

PRÉREQUIS

Avoir suivi l'année précédente le stage « Techniques narratives du roman » et travailler sur le manuscrit initial.

À NOTER !

Engagement pour les 4 séances. Aucune séance manquée ne sera remboursée, sauf en cas de maladie grave (certificat médical à l'appui).

MATÉRIEL DEMANDÉ

- Support pour écrire (feuilles, grand cahier... au choix) + trousse garnie.
- Pochette pour classer les documents remis et produits.

INSCRIPTION

Inscription assortie d'arrhes + adhésion au plus tard le **1^{er} septembre 2020**.

Formulaire d'inscription à compléter en page 2.

TARIF - règlement par chèque(s) à l'ordre d'Écriture & Papyrus ou virement* -

Arrhes : **50 €** + Solde à remettre le premier jour du stage : **90 €** ou **2 chèques de 45 €** datés du jour - encaissés le mois de votre choix (à inscrire au verso du chèque) + Adhésion membre de soutien 2020-2021 : **8 €** minimum.

*Règlement par virement bancaire :

Assoc. Écriture & Papyrus BIC AGRIFRPP878 - IBAN FR76 1780 6008 6573 6788 6400 019



*

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2020-2021

à imprimer et renvoyer complété, daté et signé à :
Écriture & Papyrus, 102 rue Lamartine, 69400 Villefranche-sur-Saône

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal :

Ville :

Tel portable :

Adresse e-mail (obligatoire - écrire très lisiblement) :

Je m'inscris à l'**atelier ou stage intitulé**

qui aura lieu (date-s-)

Je joins à mon inscription **un chèque d'arrhes d'un montant de.....euros** à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Si je ne suis pas encore adhérent(e) pour l'**année scolaire** en cours, je joins à mon inscription **un chèque d'adhésion séparé, d'un montant de 8,00 €** minimum, libellé à l'ordre d'Écriture & Papyrus.

Je peux également régler mon adhésion directement sur le site de Hello Asso :
<https://www.helloasso.com/associations/ecriture-papyrus/adhesions/membre-de-soutien>

Mon chèque d'adhésion sera encaissé dans tous les cas.

Un numéro d'adhérent me sera attribué pour l'année scolaire en cours.

Je recevrai un **courriel de confirmation d'inscription + notice explicative environ 5 jours avant** le début de l'atelier ou stage.

*En cas d'annulation de l'atelier ou stage par Écriture & Papyrus (si le nombre de participants inscrits n'est pas suffisant) ou en cas de refus d'inscription (si le nombre maximum de participants est atteint) je serai prévenu(e) par courriel ou téléphone et **mon chèque d'arrhes sera détruit. En cas d'annulation de ma part, mon chèque d'arrhes sera encaissé par Écriture & Papyrus, sauf annulation en cas de raison grave (justificatif exigé).***

Pour les ateliers réguliers et stages de plusieurs jours : les séances manquées ne donneront lieu à aucun remboursement ou dédommagement.

Les séances qui ne pourraient avoir lieu en présentiel (pour cause de confinement ou autre empêchement majeur) seront remplacées par des séances par e-mail.

*La cotisation annuelle – septembre à août - obligatoire et nominative, est fixée à **8 euros** minimum.*

Date

Mention à recopier : « Bon pour accord »

Signature